

### Carte scolaire

Suite aux multiples demandes et au dernier mail envoyé de la part des 3 organisations syndicales, l'administration a accepté de faire un groupe de travail Carte Scolaire en amont de la réunion au cours de laquelle la DASEN donnera ses décisions d'ouvertures et de fermetures.

**Ce GT aura lieu le vendredi 6 janvier.**

Le SE-Unsa 21 se félicite de la tenue de ce groupe de travail disparu depuis plusieurs années et qui va permettre de préparer dans de meilleures conditions le ctSD carte scolaire de janvier. Nous vous demanderons donc vos effectifs début décembre. N'hésitez pas à nous contacter par mail pour exposer votre situation ou vos questions : [ecoles.21@se-unsa.org](mailto:ecoles.21@se-unsa.org)

### Pôle remplacement

L'ensemble des OS a signalé de nombreux dysfonctionnements encore présents dans les pôles remplacement malgré nos alertes formulées depuis plus d'un an.

La DASEN a précisé que des formations étaient en cours pour les personnels des pôles et que de nombreux échanges avaient lieu avec les circonscriptions. Elle a conclu en signifiant qu'il fallait être patient.

L'UNSA-Education n'est pas aussi confiante et reste attentive. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez !

### Elections : notice de vote

Les organisations syndicales ont alerté l'administration sur la problématique de la notice de vote. En effet, plusieurs d'entre vous nous ont signalé qu'ils n'avaient pas reçu leur notice de vote.

**Remplaçants** : L'administration a répondu que la consigne était de demander un réassort (obtention d'une nouvelle notice de vote) sur la plateforme de vote à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Nous vous conseillons de faire cette demande dès le 1<sup>er</sup> décembre pour pallier les éventuelles difficultés.

**Les remplaçants sont des enseignants rattachés à une école et pourtant ils n'apparaissent pas sur la liste des votants. De plus, aucun TR n'a reçu sa notice. Inadmissible !**

**AESH** : quelques collègues l'ont reçu à leur domicile et pour d'autres, les notices de vote sont à retirer dans l'établissement tête de PIAL. L'administration a ajouté qu'un réassort (édition d'une nouvelle notice de vote) serait possible au moment du vote. **L'UNSA-Education a exprimé son mécontentement et démontré l'incohérence de cette décision. Les AESH sont rattachés à un ou plusieurs établissements, il aurait été si simple de leur donner sur place... Aucune considération.... Inadmissible encore une fois !**

L'UNSA-Education dénonce ces traitements totalement incohérents alors qu'une solution simple était possible.

### Direction

**Constellations** : 30h = 24h hors temps scolaire (18h anim péda + 6h APC) + 6h sur temps scolaire  
Vous avez dit 6h d'APC ? Cela n'est pas possible puisque les directeurs sont déchargés d'APC. Suite à cette remarque de l'UNSA-Education, l'administration a juste répondu qu'elle verrait avec les IEN concernés. Mais aucune directive... aucune solution... Ce à quoi l'administration a ajouté que le directeur avait toute légitimité pour assister à la constellation, le directeur étant le pilote de l'équipe pédagogique.

Elle précise toutefois que les 6h peuvent être prises sur la journée de pré-rentrée et la journée de solidarité.

L'UNSA-Education ne comprend pas cette remarque. La journée de pré-rentrée est en effet déjà faite et, quoi qu'il arrive, le directeur doit être présent pour la réunion de rentrée des directeurs avec l'IEN et pour faire les différents calages avec l'équipe pédagogique. Cette proposition n'est donc absolument pas une solution possible sur le terrain... !

N'ayant pas été entendue l'UNSA-Education a poursuivi sa démonstration en évoquant cette fois la **formation continue de direction** qui se déroule sur 2 jours. Celle-ci va donc, une fois encore, se dérouler sur le temps personnel des directeurs.

L'administration a ajouté que la formation des directeurs n'était pas obligatoire, qu'elle relevait du volontariat.

L'UNSA-Education a exprimé son mécontentement car cette dernière formation est, au dire des collègues, très utile et les collègues ne demandent pas à se priver de CETTE formation.

L'UNSA-Education a dénoncé le traitement des directeurs. En effet, force est de constater qu'il est demandé aux directeurs de prendre sur leur temps personnel. Cela a été dénoncé à plusieurs reprises et, encore aujourd'hui, aucune réponse n'est apportée. Et parallèlement à cette absence de réponse, l'administration a mis en place depuis plusieurs mois un groupe de travail sur l'allègement des tâches des directeurs. Quelle incohérence... !!! D'un côté, on dit vouloir alléger et d'un autre côté, on alourdit le temps de travail en prenant sur le temps personnel...

### L'école, faisons-la autrement

**Rappel : ce dispositif permet aux équipes d'obtenir des financements pour des "projets innovants" dès cette année scolaire.**

La DASEN précise qu'il ne s'agit absolument pas une mise en concurrence entre école. Chaque école volontaire peut s'emparer de cette possibilité uniquement si elle le souhaite et solliciter le fond pédagogique de 500 millions sur toute la France déclinés selon le poids de l'académie pour 5 ans. Pour l'académie de Dijon qui représente 2%, cela équivaut à 10 millions d'euros sur le premier et le second degré.

Les intentions de projets commencent à être déposées. L'objectif, c'est de permettre de réaliser quelque chose de nouveau qui ne pouvait pas se faire jusqu'alors, et ce, en rapport avec le projet d'école ou d'établissement. Le texte parle de logique d'innovation, pas d'innovation systématique. L'échange est, nous dit-on, le moteur de la construction de ces projets. Dans le second degré, les projets sont présentés par établissement. Cela ne sera pas le projet de Mme X ou de Mr Y.

En chiffres dans l'académie :

244 déclarations d'intentions (pour tout de suite ou pour une réalisation plus tardive)

180 écoles, 48 collèges et 16 lycées concernés.

Dans le 21 : 86 écoles ont déclaré leur intention de s'inscrire dans un projet.

Par principe, toute demande est honorée : mais la différence réside dans les moyens octroyés par le fond spécial académique en matière d'achat de matériel, mobilier mais également de prestations extérieures, dépenses de personnel avec des IMP mais également d'autres dépenses comme par exemple des transports essentiels à la réalisation de projets.

Le SE-Unsa 21 et sa fédération, l'Unsa-Education, soutiennent cette démarche de projet qui correspond à nombre de ses mandats et qui permet à des écoles, des collèges et des lycées de mener à bien des projets qui leur semblent importants pour former au mieux leurs élèves mais il veillera également à ce que ce dispositif puisse fonctionner avec autant de facilité et de simplicité qu'évoqué lors de cette réunion.

### **AESH :**

La couverture des besoins est estimée à 95% en Côte d'Or.

La directrice académique indique que le nombre de notifications est deux fois moindre au niveau national qu'au niveau académique mais il semble qu'un certain nombre d'heure d'accompagnement soit manquant dans les différents PIAL de Côte d'Or (Un PIAL serait même en déficit de 200 h). L'administration départementale tente d'expliquer ce manque par les arrêts maladie, les ASA, des problèmes de recrutements chroniques.

Pour 1369 élèves notifiés pour un accompagnement AESH, 69 élèves sont en attente d'un accompagnement.

L'UNSA Education revendique une école réellement inclusive avec l'implication de l'ensemble des partenaires, des moyens à la hauteur en particulier concernant les soins et des AESH sur des temps complets pour prendre en compte la globalité du temps de l'élève. La mutualisation des AESH et le partage de service conduisent à accorder moins d'heures à certains élèves avec notification MDPH.